

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

## Covid-19 : prolongation pour septembre l'allocation parentale en faveur des parents travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger pour le mois de septembre l'allocation parentale en faveur des parents travailleurs indépendants, dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

Combiner travail et garde d'enfants (en bas âge) n'est pas toujours une chose facile, singulièrement en cette période de pandémie du Covid-19. Une situation qui risque de se poursuivre pendant le mois de septembre 2020. Après 6 mois sans école ou sans un rythme régulier, il ne sera pas facile pour les jeunes enfants de s'adapter à nouveau au milieu scolaire. Par conséquent, l'accompagnement approprié de leurs parents est nécessaire.

Dans ce contexte compliqué et incertain de déconfinement, il convient de prolonger la mesure initiale de soutien aux parents indépendants pendant le mois de septembre. S'ils poursuivent ou reprennent leurs activités, mais doivent encore combiner cette activité avec les soins à apporter à leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans ou en situation de handicap, en raison de la crise Covid-19, ils pourront prétendre à l'allocation parentale. Et ce, à l'instar du congé parental Covid-19 décidé pour les travailleurs salariés.

Cette mesure prévoit que l'allocation s'élève à 532,24 euros ou, si le travailleur indépendant cohabite exclusivement avec un ou plusieurs enfants dont il a la charge, à 1.050 euros. Cette allocation s'adresse aux indépendants qui poursuivent leurs activités en septembre. Elle n'est donc pas cumulable avec le revenu de remplacement "droit passerelle".

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juin 2020 accordant une allocation parentale en faveur du travailleur indépendant qui interrompt partiellement son activité indépendante dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns  
Porte-parole (FR)  
+32 474 88 30 17  
[florent.baudewyns@minsoc.fed.be](mailto:florent.baudewyns@minsoc.fed.be)

Peter Poulussen  
Porte-parole (NL)  
+32 475 95 11 68  
[peter.poulussen@minsoc.fed.be](mailto:peter.poulussen@minsoc.fed.be)

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)